



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE  
L'ENACR ET LA VILLE DE VINCENNES DANS LE  
CADRE DU SPECTACLE « AU CHATEAU »**

**DÉCISION N° DM-23-189  
EN DATE DU 23 MAI 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la proposition de l'Association l'ENACR représentée par Monsieur Cyril Thomas, en tant que Directeur, dont le siège est situé 22 rue Jules Guesde, 93110 Rosny-sous-Bois, d'établir un partenariat entre l'ENACR et Ville de Vincennes dans le cadre du spectacle « Au Château » organisé par le Conservatoire municipal de Vincennes, présenté du 20 au 23 mars 2023 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association ENACR représentée par Monsieur Cyril Thomas, en tant que Directeur, dont le siège est situé 22 rue Jules Guesde, 93110 Rosny-sous-Bois, une convention de partenariat entre l'ENACR et Ville de Vincennes dans le cadre du spectacle « Au Château » organisé par le Conservatoire municipal de Vincennes, présenté du 20 au 23 mars 2023, dont le coût total est fixé à 4 500 € nets. (quatre mille cinq cents euros) ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230523-lmc1H10661H1-AR Date de réception en Préfecture : 23/05/2023 Date de Publication : 23/05/2023
--